

3 QUESTIONS À...

Jean Kiffer, président de la Confédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en Mer (CNPPM)

PEM : La charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable élaborée dans le cadre du Grenelle de l'environnement a été signée le 7 juillet 2010. Qu'apporte-t-elle de plus aux textes déjà existants ?

Jean Kiffer : Le Grenelle de l'environnement et le Grenelle de la Mer avaient inscrit dans leur démarche un meilleur encadrement de la pêche de loisir, préconisé également par l'Europe. Certaines ONG ont cru bon de saisir cette opportunité pour réclamer un permis de pêche en mer, y voyant avant tout une nouvelle source de financement. Les discussions ont été âpres, comme vous pouvez l'imaginer. Nous avons, après bien des difficultés, réussi à convaincre bon nombre d'élus de l'inefficacité d'une telle mesure. Le ministre Jean-Louis Borloo l'a d'ailleurs rappelé sans ambiguïté dans son discours lors de la signature de la charte : "l'instauration d'un permis de pêche en mer serait totalement inefficace pour atteindre ces trois objectifs de la gestion de la ressource, de la lutte contre la fraude et de la sensibilisation aux enjeux environnementaux".

Nous sommes donc en droit de penser que l'idée de permis est bien abandonnée. Dans cet esprit, et pour éviter la mise en place d'un permis, nous avons été amenés à faire certaines concessions, dont les deux principales sont les suivantes :

- La mise en place d'une déclaration gratuite et obligatoire, qui je l'espère donnera lieu à une application pertinente dont le principal intérêt à nos yeux sera d'informer les pratiquants sur le respect des règles et les bonnes pratiques.

- Le marquage des produits de la mer faisant l'objet d'un commerce illicite de manière à interdire la revente. Nous avons quelques doutes sur l'efficacité d'une telle mesure. Nous espérons que chacun

saura faire preuve du discernement nécessaire et aura le souci de ne pas aboutir à un texte trop excessif et difficilement applicable.

Nous avons par ailleurs obtenu la mise en place de mesures que nous souhaitons concernant le repos biologique, dont le principe est retenu, la lutte contre le braconnage avec toute une série de mesures dont nous espérons qu'elles seront réellement mises en œuvre et enfin l'assurance d'une véritable concertation entre les pouvoirs publics et les fédérations représentatives qui aujourd'hui fait défaut.

PEM : Bon nombre de points de cette charte restent encore bien flous pour le commun des pêcheurs. Concrètement, aujourd'hui, qu'autorise et que n'autorise pas la charte ?

Jean Kiffer : La charte est un document d'orientation. Son rôle est avant tout de fixer un cadre aux différents groupes de travail chargés de la mise en application des mesures retenues, toutes les mesures retenues mais aussi rien d'autres que les mesures retenues. On peut espérer que, dans ces conditions, les travaux pourront se dérouler dans des conditions sereines et que les textes de loi qui en découleront seront lisibles et pertinents. La **FNPPSF** y participera dans un esprit constructif qu'elle a toujours manifesté, tout en veillant à défendre les droits de tous les pêcheurs en mer. On peut raisonnablement penser que les premières mesures pourraient voir le jour en 2011. Les cinq fédérations signataires sont prêtes et sont en mesure de faire des propositions communes et cohérentes sur les différents points de la charte. Cela devrait grandement faciliter l'avancement des travaux.

PEM : Dans le texte, les fédérations représentatives des pêcheurs de loisirs en mer s'engagent à communiquer sur les différents thèmes (res-



pect des tailles biologiques, interdiction de certaines pratiques, limitation de prises...) et à assurer l'information de leurs membres. Quid des autres ?

Jean Kiffer : Nous entendons communiquer sur la charte avec nos adhérents, bien sûr, mais aussi avec tous les pratiquants. Ce sera pour nous une nouvelle opportunité de nous faire connaître et de convaincre l'immense majorité des pêcheurs en mer de loisir de la nécessité de se rassembler. Chaque fédération dispose par ailleurs de moyens de communication qui lui sont propres et qui dépassent le cadre des stricts adhérents, fort heureusement ! Cela étant dit, il est évident que les médias, notamment la presse halieutique, auront un grand rôle à jouer. À ce propos, une question me vient à l'esprit : lorsque le code de la route évolue, et cela arrive couramment, comment les conducteurs sont-ils informés ? Eh bien, nous allons être confrontés au même type de situation sans, heureusement, autant de risques encourus ! Il convient donc de relativiser et de se dire que la situation ne peut qu'évoluer dans le bon sens dans la mesure où l'ensemble des acteurs pousse dans le même sens ! À ce titre, la charte joue un rôle fédérateur. Rappelons que l'objectif final reste avant tout de sensibiliser les pêcheurs en mer au respect des règles et aux bonnes pratiques de façon à favoriser l'émergence d'une pêche de loisir en mer libre et éco-responsable.